

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 27 novembre 2024

« ON L'A DIT, ON L'A FAIT ! »

Deux nouveaux lieux pour l'accueil de cérémonies d'obsèques civiles

Suite à la démarche inédite de dialogue citoyen sur les obsèques civiles engagée en 2023 et conformément à son engagement de mandat, la Ville de Nantes a ouvert, le 6 novembre dernier, 2 salles pour l'accueil de cérémonies d'obsèques civiles : la salle associative du Parc du Grand Blottereau et la salle des cérémonies de la mairie de quartier de Chantenay.

Ces 2 lieux constituent une réponse à l'évolution des pratiques en matière de funérailles et à de nouvelles attentes des habitants. La dimension religieuse s'efface pour des cérémonies plus en accord avec les convictions des défunts et de leur famille, avec une demande croissante de personnalisation. Ces salles viennent enrichir l'offre de salles déjà existante.

Une réponse qualitative aux attentes citoyennes

En avril 2023, la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont lancé une démarche inédite de dialogue citoyen sur les obsèques civiles. Objectif : recueillir les attentes des habitants en matière d'obsèques et de pratiques funéraires, dans un contexte de baisse progressive du nombre de cérémonies religieuses. Cette démarche, à laquelle s'est ensuite jointe la Ville de Rezé, a permis de porter une réflexion globale sur les nouvelles pratiques pour étendre les services à apporter aux usagers : parcours des familles, évolution des cimetières, prise en compte des inégalités sociales face à la mort, enjeux de transition écologique...

Cette initiative de dialogue citoyen, jusqu'alors jamais menée en France, a reçu un prix de la participation avec la plus haute distinction par Décider ensemble, vendredi dernier.



Les 3 collectivités ont ensuite instruit les 40 propositions de l'avis citoyen.

Parmi les propositions, la Ville de Nantes s'est engagée à mettre à disposition un lieu pour les funérailles civiles. Il s'agit par ailleurs d'une réponse à un engagement du mandat.

2 salles ont été retenues pour accueillir les obsèques civiles, l'une à l'est et l'autre à l'ouest de la ville :

- la **salle associative du Parc du Grand Blottereau** pour les cérémonies avec ou sans cercueil
- la **salle de cérémonies de la mairie de Chantenay** pour les cérémonies sans cercueil

> L'objectif est de proposer **un éventail de solutions permettant aux familles de choisir celle qui répond le mieux à leurs attentes et aux dernières volontés du défunt**, à l'heure où 46 % des Français souhaitent une cérémonie civile pour accompagner leurs obsèques (2024, source *Credoc*).

> Elles répondent à des attentes posées par les citoyens dans le cadre de la démarche dialoguée :

- **des salles présentes dans des locaux existants** pour des raisons écologiques et de sobriété,
- **un environnement agréable**, favorisant l'intimité et le respect dû au défunt,
- **des salles facilement disponibles et accessibles.**



La salle du Grand Blottereau

Un usage partagé de la salle, dans un environnement nature

La Ville de Nantes a identifié, en tenant compte des préconisations des citoyens, la salle associative du Grand Blottereau, située dans l'environnement idéal du parc, près de son entrée principale.

Pour maintenir une offre associative tout en dédiant en partie cette salle à l'accueil de funérailles civiles, l'usage prévu est le suivant :

- tous les matins, du lundi au vendredi, la salle est dédiée aux cérémonies d'obsèques civiles
- tous les après-midis, du lundi au vendredi, elle est réservée aux activités associatives



Une salle rénovée et sobre

Pour accueillir au mieux les personnes endeuillées dans un cadre propice au recueillement, tout en offrant un meilleur confort pour les activités associatives, la Ville a entrepris des travaux de rénovation dans cette salle agréable mais vieillissante.

D'un montant de **130K€**, ils ont eu lieu **de juin à octobre dernier** et ont porté sur la peinture, la rénovation des plafonds, l'installation d'équipements multimédias pour la diffusion d'images et de musique, la rénovation des sanitaires et de la cuisine, la création de locaux de stockage et la mise aux normes de sécurité. La salle était déjà accessible aux personnes en situation de handicap avant les travaux.

Elle a été équipée de rideaux, de mobiliers (pupitre, tables et chaises), d'éclairages adaptés à des cérémonies d'obsèques et permet une bonne audition par les personnes malentendantes grâce à une boucle à induction.

L'offre proposée :

- une capacité d'accueil de 50 personnes assises et 80 debout
- une cérémonie est possible par matinée, pour un temps de 2h30, de 9h30 à 12h
- un montant forfaitaire de 14 € par heure, identique à celui pour la salle de la mairie de Chantenay
- une visite préalable du lieu est proposée
- du matériel multimédia (diffusion d'images et de musique) et une cuisine à disposition
- le ménage quotidien et la mise en place de la salle

La Ville prévoit également la réalisation de travaux extérieurs, pour embellir les abords de la salle et en faciliter l'accès.

Une évaluation prévue de l'usage de la salle

Son utilisation, ainsi que celle des autres lieux, fera l'objet d'une évaluation en vue d'ajuster si nécessaire ses modalités : accès, informations, besoins matériels, parcours de l'utilisateur... Le comité d'évaluation sera composé de citoyens et de représentants d'associations, d'opérateurs funéraires et des services de la Ville de Nantes.

Le sujet des lieux de funérailles civiles est par ailleurs travaillé au sein du Conseil nantais du funéraire, installé en septembre dernier, notamment par le groupe de travail « *Prendre en compte l'évolution des rituels funéraires et des attentes envers les lieux de cérémonie* ».



La salle des cérémonies de la mairie de Chantenay

La salle des mariages de la mairie de quartier de Chantenay, devenue salle des cérémonies, est également ouverte à la réservation pour les obsèques, depuis le 6 novembre.

Elle peut être réservée du lundi au vendredi, toute la journée, et permet d'accueillir 2 cérémonies par jour (de 9h30 à 12h ou de 14h à 16h30). Elle peut accueillir jusqu'à 80 personnes assises et dispose de matériel multimédia.

Située au 1^{er} étage de la mairie, elle est accessible à toute personne en situation de handicap via un ascenseur. En revanche celui-ci n'est pas assez grand pour accueillir de cercueil.



Une offre de salles ainsi étoffée pour les obsèques civiles

Ces deux nouveaux lieux enrichissent l'offre déjà proposée car la Ville comptait déjà :

- 7 salles municipales (Nantes nord, Nantes Erdre, Egalité, Radar, la Roche, Crapaudine et la mairie de Doulon actuellement en travaux) peuvent être réservées par les familles endeuillées pour des cérémonies avec ou sans cercueil
- d'autres salles municipales, parfois dans des locaux potentiellement occupés par d'autres activités, peuvent aussi être réservées pour des temps de retrouvailles
- le salon d'accueil du cimetière Miséricorde et les salles de cérémonie des 2 crématoriums métropolitains peuvent aussi être réservés

Toutes les salles peuvent accueillir des cercueils (et des urnes), à l'exception de la mairie de Chantenay, qui peut néanmoins recevoir les urnes.

En pratique : comment réserver une salle pour les obsèques ?

> Les réservations des salles des cérémonies s'effectuent en contactant d'Allonantes au 02 40 41 90 00.

> Le montant de réservation horaire pour ces deux salles est de 14 € de l'heure, pour une accessibilité aux situations de toutes les familles.

Un guide pratique sur les démarches en cas de décès

Qui prévenir ? Quelles cérémonies ? Quelles formalités administratives accomplir ? Dans quels délais ? Quelles aides financières existent pour faire face à un décès ? Pour aider et orienter les Nantais devant faire face au décès d'un proche, la Ville de Nantes met à leur disposition un livret d'informations pratiques, disponible dans ses mairies et cimetières, au CCAS, auprès du CHU et des cliniques nantaises, des chambres funéraires, du crématorium, des entreprises de pompes funèbres...

Le guide est téléchargeable sur metropole.nantes.fr/obsèques. En cas de questions, les Nantais peuvent aussi contacter Allonantes au 02 40 41 9000.



Décès
Informations pratiques
Qui prévenir ? Quelles cérémonies ?
Quelles formalités accomplir ?
Dans quels délais ? Quelles aides ?

Une démarche inédite en France de dialogue citoyen

La démarche menée par Nantes, Rezé et Nantes Métropole n'avait encore jamais été menée en France. C'est la première fois que des collectivités interrogent les habitants sur leurs attentes en matière d'obsèques. Cette démarche a été récompensée le 22 novembre dernier par *Décider Ensemble* avec un prix de la participation, la plus haute distinction (4 étoiles). *Décider Ensemble* a été créé en 2005 par le ministère de l'écologie et du développement durable pour encourager la culture de la participation citoyenne et la décision partagée.



Sur les 40 propositions formalisées par l'avis citoyen lors de cette démarche de concertation de 2023, **36** ont été retenues dont 26 intégralement validées. Les engagements répondent en résumé à 4 préoccupations :

- l'**accès à une information claire** sur le parcours et les démarches en cas de décès
- la **mise à disposition d'une pluralité d'espaces** pour organiser des funérailles, des temps de retrouvailles ou d'hommages
- **rendre plus visible la mort** sur l'espace public et **ouvrir les cimetières**, lieux de recueillement mais aussi lieux de vie
- aborder les obsèques sous l'angle de la **solidarité**

Parmi les engagements phares :

- la création du Conseil Nantais du Funéraire, installé le 12 septembre dernier
- une meilleure information des habitants sur les services proposés et une simplification de leurs démarches
- la pérennisation du « Printemps des cimetières » au mois de mai, durant lequel des visites, animations seront proposées
- la poursuite de projets de renaturation dans les cimetières (oasis de biodiversité, plantations d'arbres...)
- un numéro de Nantes Passion dédié aux obsèques pour répondre à la demande citoyenne d'une plus grande communication sur les services proposés aux habitants

Ces engagements sont en ligne sur le site dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr

La compétence funéraire des communes et de la métropole

> **Nantes Métropole** a en charge la création et la gestion des cimetières métropolitains. Elle est propriétaire de 3 cimetières (Sorinières, Thouaré-sur-Loire et Saint-Jean Boiseau). Ils sont gérés en associant les communes d'implantation et peuvent accueillir les défunts de l'ensemble de la métropole. Elle est propriétaire des **2 crématoriums** sur le territoire, l'un à Saint-Jean-de-Boiseau, l'autre au cimetière-parc de Nantes. Elle en a confié la gestion par délégation de service public à l'opérateur funéraire OGF.

> **Les communes de la Métropole** sont en charge de la gestion des cimetières communaux, des concessions et de l'accueil des usagers.

> Il existe **52 cimetières communaux** dont 15 cimetières nantais sur le territoire de l'agglomération nantaise, s'ajoutant aux **3 cimetières métropolitains**.